

DIVISION DE LYON

Lyon, le 3 OCTOBRE 2008

N/ Réf. : Dép-Lyon-N° 1465-2008

**Monsieur le Docteur
S/ C de Monsieur le Directeur
Service de Radiothérapie
Centre Hospitalier de Chambéry
BP 1125 Chambéry Cedex**

Objet : Inspection de la radioprotection

Réf. : Inspection n°INS-2008-PM2L73-0006
Installation : Service de Radiothérapie

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de ses attributions, l'ASN a procédé à une inspection dans votre établissement le 24 octobre 2008.

A la suite des constatations faites à cette occasion par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer la synthèse de l'inspection ainsi que les principales remarques qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

La visite du 24 octobre 2008 a porté sur l'organisation du service et les dispositions mises en œuvre pour la radioprotection des patients.

Les inspecteurs ont constaté que le service était animé d'une forte volonté de progression vers la mise sous assurance qualité de l'organisation.

Le retour d'expérience de l'année 2007 a été intégré dans l'organisation. Les groupes de travail réguliers auxquels un consultant externe à l'établissement participe activement ont fait progresser l'approche de l'activité.

Cette démarche doit être poursuivie.

Cependant, quelques points peuvent être améliorés. Vous trouverez ci-dessous les observations.

1. Radioprotection des patients

Le plan décrivant l'organisation de la radiophysique médicale au sein de l'établissement n'intègre pas la radiologie ni la dosimétrie in vivo.

Je vous prie de réactualiser ce plan en décrivant les moyens mis en œuvre pour satisfaire les besoins liés aux interventions en radiologie ainsi qu'à la mise en œuvre de la dosimétrie in vivo et de me le transmettre.

Les inspecteurs ont constaté que la rédaction de procédures qualité était en cours, et que l'analyse du retour d'expérience du recueil des écarts était réalisée au cours d'une réunion mensuelle.

Je vous prie de continuer cette démarche et de me faire parvenir l'échéancier actualisé de la mise en place de l'assurance qualité dans le service.

En particulier, les inspecteurs ont noté que les procédures concernant la maintenance préventive des appareils de radiothérapie étaient en cours de rédaction.

Je vous prie de me faire parvenir un exemplaire de ces procédures une fois leur rédaction finalisée.

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excédera pas deux mois, sauf mention contraire précisée dans le corps de cette lettre.

Pour les engagements que vous serez amené à prendre, vous voudrez bien préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Ma division reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire. Sachez enfin qu'à toutes fins utiles, je transmets copie de la présente à la direction des affaires sanitaires et sociales.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Docteur, l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire et par délégation,
l'adjoint au chef de la Division de Lyon,
signé**

